

Image not found or type unknown



Donation sur l acte de partage

Par **Rabb antoine**, le **30/10/2017** à **07:36**

bonjour, pouvez-vous m 'indiquer si les donations faites il y a plus de 15 ans doivent figurer sur l acte de partage lors d'une succession, cette acte de partage qui va aux impôts pour payer les droits de succession ?
merci